



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2021
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	31	4	0

Secrétaire de séance : Solange MION

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 21 octobre 2021,
- Installation de Messieurs Frédéric BERNARD et Aurélien PERRINET suite aux démissions consécutives de Mesdames Aude BIAVA-MARTINETTO et Caroline CHARMONT en date du 26 octobre 2021 puis de Madame Nathalie THEILLAY en date du 5 novembre 2021.

N°	Libellé	Rapporteur
182	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
183	Assemblées – Commissions municipales permanentes – Désignation des membres suite à démissions	Le Maire
184	Assemblées – Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à démission	Le Maire
185	Assemblées – Désignation d'un nouveau représentant pour siéger à la Commission de délégation de service public suite à démission	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
186	Assemblées – Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'exploitation de la Régie municipale de l'eau et de l'assainissement à autonomie financière suite à démission	Le Maire
187	Assemblées – Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Comité d'éthique parallèlement au déploiement du système de vidéoprotection suite à démission	Le Maire
188	Finances – Rapport sur les orientations budgétaires 2022 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons, des Lotissements du Colombier et Sellier	Le Maire
189	Finances – Budget principal de la Ville – Décision modificative n°3 – Exercice 2021	Le Maire
190	Finances – Budget annexe Lotissements – Décision modificative n°1 – Exercice 2021	Le Maire
191	Finances – Autorisation d'engager de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2022 Ville : budget principal, budgets annexes et budgets de la Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif	Le Maire
192	Finances – Versement d'une avance de trésorerie par la Ville à la Régie pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement collectif et modalités de remboursement	Le Maire
193	Finances – Versement d'une avance de trésorerie par la Ville à la Caisse des écoles et modalités de remboursement	Le Maire
194	Finances – Budget Ville – Admission en non valeur – Créances irrécouvrables, créances éteintes	Le Maire
195	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Mise à jour du schéma de distribution d'eau potable	Jill GAUCHER
196	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées	Jill GAUCHER
197	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Rapport sur les orientations budgétaires 2022 du budget de l'eau potable	Jill GAUCHER
198	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Rapport sur les orientations budgétaires 2022 du budget du service de l'assainissement collectif des eaux usées	Jill GAUCHER
199	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif – Fixation du prix de l'eau à compter de 2022	Jill GAUCHER
200	Services au public – Campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Vierzon – Convention de partenariat avec la fondation 30 millions d'amis	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
201	Foncier – Acquisition auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry des parcelles CH 171, BD 368 et 423 constituant une partie de l’emprise de voirie de la route René Dumont – ZAC du Vieux Domaine	Franck MICKOUX
202	Foncier – Acquisition auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry des parcelles AH 402, 353, 352, 410, 436 et 433 constituant l’emprise de voirie de l’allée Georges Charpak – Parc Technologique de Sologne	Franck MICHOUX
203	Foncier – Acquisition auprès de Monsieur Gérard Étienne de la parcelle BL 130 – Le Perdrier	Franck MICHOUX
204	Routes et Bâtiments – Études et Travaux – Mise à jour du linéaire des voies de la commune de Vierzon	Franck MICHOUX
205	Foncier – Exercice du droit de priorité – Acquisition d’un ensemble immobilier situé sur les parcelles CT n° 162, 373 et 374, Quai du Bassin	Franck MICHOUX
206	Foncier – Cession des parcelles BW 598, 603, 604 et 605 – Rue Mozart – Substitution de la Société SNC RCT Centre Vierzon à la Société TERRALIA IMMOBILIER	Franck MICHOUX
207	Contrat Local de santé – Demande de subvention de Fonctionnement auprès de la Caisse Nationale d’assurance maladie dans le cadre de l’appel à projet « Mobilisation des jeunes pour les jeunes »	Maryvonne ROUX
208	Contrat Local de santé – Demande de subvention de fonctionnement auprès de l’Agence Régionale de Santé dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt – Lutte contre les inégalités en santé	Maryvonne ROUX
209	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec le Théâtre du Palpitant	Mélanie CHAUVET
210	Culture – Médiathèque Paul Éluard – Convention de partenariat avec l’association Valentin Haüy	Mélanie CHAUVET
211	Affaires scolaires – Scolarisation hors commune de résidence – Participation de la Ville aux frais de scolarisation sollicités par la communes de Bourges pour l’année 2020-2021	Toufik DRIF
212	Enfance – Ensemble scolaire Notre-Dame/Saint Joseph – Contribution de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d’association – Approbation de la convention passée entre la Ville et l’OGEC à compter de septembre 2021	Toufik DRIF
213	Enfance – Pôle Collégien – Principes d’adhésion et tarification appliqués aux activités dans le cadre du « Club Ado » destinées aux 11 – 15 ans à compter du 2 janvier 2022	Toufik DRIF

N°	Libellé	Rapporteur
214	Associations – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
215	Ressources Humaines – Temps de travail 1607 heures	Solange MION
216	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
217	Cabinet du Maire – Charte de la vie citoyenne Vierzonnaise	Solange MION

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2021.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/182 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des mises à disposition de locaux, des demandes de subventions, une mise en place de dispositif, d'une convention de mécénat, de conventions de partenariat, de location temporaire, d'ouverture de ligne de trésorerie et divers marchés.

DEL21/183 – ASSEMBLÉES – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DÉSIGNATION DES MEMBRES SUITE À DÉMISSIONS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/37 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021,

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

- de procéder aux remplacements de Mesdames Aude BIAVA-MARTINETTO et Caroline CHARMONT comme suit :

Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel :

Nicolas SANSU, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, François DUMON, Boris RENÉ, Frédéric DUPIN, Monique RENARD, Aurélien PERRINET et Pascal LATESSA.

Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Coeur de Ville :

Franck MICHOUX, Sabine MORÈVE, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Corinne SOCHARD, Monique RENARD, François DUMON, Thibault LHONNEUR, Yann GODARD et Cécile CHANGEUX.

Commission Services Publics et Services au public – Sécurité :

Jill GAUCHER, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Ophélie TAIRET, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Fabien BERNAGOUT, Wendelin KIM, Marie RUIVO, Frédéric BERNARD et Laurent DESNOUES.

Commission Santé – Environnement – Protection des populations :

Maryvonne ROUX, Sabine MORÈVE, Marie RUIVO, Djamilia KAOUES, Céline MILLÉRIOUX, Haydar AAD, Hayate DADSI, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD et Pascal LATESSA.

Commission Culture – Sports – Patrimoine – Jumelages :

Wendelin KIM, Mélanie CHAUVET, Boris RENÉ, Fabien BERNAGOUT, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Haydar AAD, Corinne OLLIVIER, Cécile CHANGEUX et Laurent DESNOUES.

Commission Vie associative – Vie Citoyenne – Démocratie – Communication :

Solange MION, Kévin JACQUET, Nicolas SANSU, Mary-Claude GRISON, Frédéric DUPIN, Céline MILLÉRIOUX, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Bénédicte MASSICARD et Aurélien PERRINET.

Commission Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance – Jeunesse :

Toufik DRIF, Maryvonne ROUX, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Djamilia KAOUES, Corinne SOCHARD, Bénédicte MASSICARD et Yann GODARD.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/184 – ASSEMBLÉES – ÉLECTION DE LA LISTE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE À DÉMISSION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/29 du Conseil municipal en date du 11 février 2021,
- d'élire au scrutin secret selon la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Se présente une seule liste :

- Philippe FOURNIÉ,
- Maryvonne ROUX,
- Sophie PIÉTU-AGEORGES,
- Monique RENARD,
- Marie RUIVO,
- Zakaria MOUAMIR,
- Yann GODARD,
- Aurélien PERRINET.

Résultat du vote :

35 bulletins trouvés dans l'urne,
0 nul,
0 blanc,
35 suffrages exprimés favorablement à la liste.

Sont élus au Conseil d'Administration du CCAS Mesdames ROUX, PIÉTU-AGEORGES, RENARD, RUIVO et Messieurs FOURNIÉ, MOUAMIR, GODARD et PERRINET.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/185 – ASSEMBLÉES – ELECTION DE LA LISTE DES REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUITE À DÉMISSION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/98 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- à l'unanimité de procéder au vote à main levée, à l'élection d'une nouvelle liste de représentants pour siéger dans la Commission de délégation de service public, suite à la démission d'un membre suppléant,
- Se présente 1 liste :

Titulaires : - Franck MICHOUX
- Corinne OLLIVIER
- Jill GAUCHER
- Hayate DADSI
- Pascal LATESSA

Suppléants : - Solange MION
- Céline MILLÉRIOUX
- Ophélie TAIRET
- Djamila KAOUES
- Frédéric BERNARD.

35 suffrages exprimés favorablement à la liste.

Sont élus à la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires : Mesdames OLLIVIER, GAUCHER, DADSI et Messieurs MICHOUX, LATESSA,

Membres suppléants : Mesdames MION, MILLÉRIOUX, TAIRET, KAOUES et Monsieur BERNARD.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/186 – ASSEMBLÉES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À AUTONOMIE FINANCIÈRE SUITE À DÉMISSION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/104 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- de procéder à l'élection d'un membre du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'exploitation, et à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret,
- d'élire Madame Bénédicte MASSICARD pour siéger au Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de l'assainissement,
- de ne pas modifier les autres membres du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement à savoir :
 - Jill GAUCHER,
 - Toufik DRIF,
 - Thibault LHONNEUR,
 - Djamila KAOUES.
- de ne pas modifier également les 2 membres représentants des organisations syndicales,

Sont élus pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie municipale de l'eau et de l'assainissement Mesdames GAUCHER, KAOUES et MASSICARD et Messieurs DRIF et LHONNEUR.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/187 – ASSEMBLÉES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ D'ÉTHIQUE PARALLÈMENT AU DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION SUITE À DÉMISSION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/126 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner un membre de l'opposition pour siéger au Comité d'éthique parallèlement au déploiement du système de vidéoprotection,
- d'élire Monsieur Frédéric BERNARD pour siéger au Comité d'éthique,
- de ne pas modifier les autres membres du Comité d'éthique à savoir :
 - Zakaria MOUAMIR,
 - Céline MILLÉRIOUX,
 - Solange MION.

Sont élus pour siéger au Comité d'éthique parallèlement au déploiement du système de vidéoprotection Mesdames MILLÉRIOUX et MION ainsi que Messieurs MOUAMIR et BERNARD.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/188 – FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE LA FOIRE ET SALONS, DES LOTISSEMENTS DU COLOMBIER ET SELLIER

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport sur les orientations budgétaires 2022 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons, des lotissements du Colombier et Sellier,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD.

3 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

6 Abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

1 Abstention par mandat : Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/189 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2021

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal de la Ville de l'exercice 2021.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/190 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2021

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement de l'exercice 2021.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/191 – FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 VILLE : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS DE LA RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire, en 2022, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2021 précitées (décisions modificatives de décembre non comprises), non incluses dans les opérations votées en AP/CP et hors remboursement en capital de la dette.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/192 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA RÉGIE POUR LES BUDGETS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie de 300.000,00 € au budget de l'eau et de 300.000,00 € au budget de l'assainissement collectif,
- de verser ces avances de trésorerie au fur et à mesure des besoins de fonctionnement de la régie de l'eau et de l'assainissement,
- de recouvrer le montant de ces avances avant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/193 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120.000,00 € pour l'année 2022,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : *M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).*

DEL21/194 – FINANCES – BUDGET VILLE – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES, CRÉANCES ÉTEINTES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre les créances irrécouvrables et les créances éteintes représentant un montant total de 5 642,17 €,
- d'imputer les opérations comptables des créances éteintes déclarées à l'article 6542 pour 1 054,44 € et des créances irrécouvrables à l'article 6541 pour 4 587,73 € sous-fonction 01.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : *M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.*

4 voix Pour par mandat : *M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).*

DEL21/195 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – MISE À JOUR DU SCHÉMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma de distribution d'eau potable pour l'année 2021 dans le cadre du système d'information géographique de la Régie des Eaux.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/196 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour l'année 2021 dans le cadre du système d'information géographique de la Régie de l'Assainissement collectif des eaux usées.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/197 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 du budget du service de l'eau potable,

- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

5 Abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA.

1 Abstention par mandat : Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 Contre : Mme GRISON.

DEL21/198 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 du budget du service de l'assainissement collectif des eaux usées,

- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 Abstention : Mme GRISON.

DEL21/199 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DU PRIX DE L'EAU À COMPTER DE 2022

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/318 en date du 17 décembre 2020,
- de fixer la part communale du prix de l'eau pour l'année 2022 à 1,42 € HT/m³,
- de fixer à 0,06 € HT/m³ la redevance « préservation de la ressource »,
- de fixer à 52,00 € HT le droit d'accès au service de l'eau potable,
- de fixer le tarif des abonnements annuels en tenant compte du diamètre du compteur comme suit :
 - abonnement pour un compteur de diamètre 15 mm : 37,50 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 20 mm : 40,50 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 30 mm : 54,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 40 mm : 73,50 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 50 mm : 122,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 65 mm : 190,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 80 mm : 350,00 € HT,
 - abonnement pour un compteur de diamètre 100 mm : 577,00 € HT.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

5 Abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA.

1 Abstention par mandat : Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 Contre : Mme GRISON.

DEL21/200 – SERVICE AU PUBLIC – CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la poursuite de la gestion de la population de chats errants par la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire de la commune cofinancées par la Ville de Vierzon et la " Fondation 30 Millions d'Amis ", à hauteur de 50 % chacune,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention de partenariat de la Ville avec la " Fondation 30 Millions d'Amis " au titre de l'année 2022.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/201 – FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY DES PARCELLES CH 171, BD 368 ET 423 CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE VOIRIE DE LA ROUTE RENÉ DUMONT – ZAC DU VIEUX DOMAINE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, les parcelles cadastrées section CH numéro 171 et section BD numéros 368 et 423, d'une superficie de 20 994 m², constituant une partie de l'emprise de la route René Dumont, dans la ZAC du Vieux Domaine, à Vierzon, au prix d'un euro (1,00 €),
- de confier au Maire la rédaction de l'acte administratif d'acquisition,
- de désigner Monsieur Franck MICHOUX, pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/202 – FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY DES PARCELLES AH 402, 353, 352, 410, 436 ET 433 CONSTITUANT L'EMPRISE DE VOIRIE DE L'ALLÉE GEORGES CHARPAK – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry les parcelles cadastrées section AH numéros 402, 353, 352, 410, 436 et 433, d'une superficie de 10 638 m², constituant l'emprise de l'Allée Georges Charpak, dans le Parc Technologique de Sologne, à Vierzon, au prix d'un euro (1,00 €),
- de confier au Maire la rédaction de l'acte administratif d'acquisition,
- de désigner Monsieur Franck MICHOUX, pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/203 – FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE MONSIEUR GÉRARD ÉTIENNE DE LA PARCELLE BL 130 – LE PERDRIER

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de Monsieur Gérard ÉTIENNE, ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée section BL 130, d'une superficie de 1 834 m², située lieu-dit Le Perdrier, à Vierzon, au prix de 4 000 euros net vendeur,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'acte authentique à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/204 – ROUTES ET BÂTIMENTS – ÉTUDES ET TRAVAUX – MISE À JOUR DU LINÉAIRE DES VOIES DE LA COMMUNE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le tableau de classement des voiries communales.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/205 – FONCIER – EXERCICE DU DROIT DE PRIORITÉ – ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ SUR LES PARCELLES CT N° 162, 373 ET 374 – QUAI DU BASSIN

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'exercer son droit de priorité, suite à la délégation du Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry par décision de Bureau n°DP21/140 du 29 novembre 2021 à l'occasion de la vente de l'ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées section CT n°162, 373 et 374 d'une superficie totale de 3 385 m², sises Quai du Bassin à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communal, correspondant aux objectifs définis dans l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme,
- d'acquérir cet ensemble immobilier au prix proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher dans le courrier en AR reçu le 18 novembre 2021, de 78 000 €, conformément à l'article R.213-8b du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'acte authentique à intervenir et les actes afférents, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates, correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique, soit au paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L.213-14 du Code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/206 – FONCIER – CESSION DES PARCELLES BW 598, 603, 604 ET 605 – RUE MOZART – SUBSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ SNC RCT CENTRE VIERZON À LA SOCIÉTÉ TERRALIA IMMOBILIER

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder, la société SNC RCT CENTRE VIERZON, ou toute personne morale venant s'y substituer, en lieu et place de la société TERRALIA Immobilier, les parcelles BW n° 598 (2 947 m² - issue de BW 567), 603 (25 m²), 604 (17 m²) et 605 (1 m²) sises rue Mozart, à Vierzon, au prix de 25 € H.T/m², soit 74 750 € hors taxe,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au chapitre 024.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/207 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET "MOBILISATION DES JEUNES POUR LES JEUNES"

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CNAM d'un montant total de 27 100 € au titre des années 2021 et 2022 pour soutenir l'opération,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget CV – sous fonction 523 – article 7478.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/208 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS EN SANTÉ

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de l'ARS d'un montant total de 43 099 € au titre de l'année 2021 pour soutenir l'opération,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget CV – sous fonction 523 – article 7478.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/209 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LE THÉÂTRE DU PALPITANT

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence passée entre la Ville et la compagnie du Théâtre du Palpitant,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2022, article 62381.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/210 – CULTURE – MÉDIATHÈQUE PAUL ÉLUARD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention établie entre l'association Valentin Haüy et la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2022, article 2184 et 2188.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

**DEL21/211 – AFFAIRES SCOLAIRES – SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE
– PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉS PAR LA
COMMUNE DE BOURGES POUR L'ANNÉE 2020 – 2021**

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 474,86 € la participation de la commune de Vierzon aux frais de scolarisation de deux enfants scolarisés sur la commune de Bourges,
- d'imputer la dépense correspondante au budget, fonction/sous-fonction 22 article 65753.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

**DEL21/212 – ENFANCE – ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE-DAME / SAINT-JOSEPH –
CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION –
APPROBATION DE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET L'OGEC À COMPTER DE
SEPTEMBRE 2021**

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le forfait communal à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 dans les conditions,
- d'approuver la nouvelle convention passée entre la Ville et l'OGEC,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget DVAS 01, fonction/sous-fonction 211 et 212 article 6558.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 Abstentions : Mme MILLÉRIOUX, M. LHONNEUR.

DEL21/213 – ENFANCE – PÔLE COLLÉGIEN – PRINCIPES D'ADHÉSION ET TARIFICATION APPLIQUÉS AUX ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU " CLUB ADO " DESTINÉES AUX 11 – 15 ANS À COMPTER DU 2 JANVIER 2022

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les principes et la tarification de la carte d'adhésion annuelle « Club Ado » et du chéquier « A'tout jeune » proposés par le service Petite Enfance, Enfance et Éducation, applicables à compter du 2 janvier 2022,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/214 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
 - 1 560 € au Foyer Sainte Marcelle,
 - 1 000 € à l'Ensemble Folklorique Les Berriauds de Vierzon,
 - 960 € à AFADO 18,
 - 800 € à la Palette du Monde,
 - 300 € à l'association Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers (VMEH).
- de verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association suivante :
 - 1 000 € à l'association Rail Club Vierzonnais.
- d'imputer les dépenses d'un montant total de 5 620,00 € sur les crédits ouverts au budget 2021 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

3 non participation au vote : Mme GAUCHER, M. DUPIN, Mme RENARD.

DEL21/215 – RESSOURCES HUMAINES – TEMPS DE TRAVAIL 1 607 HEURES

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 01/372 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2001,
- d'acter le passage aux 1 607 heures de travail annuelles,
- d'augmenter la durée du travail quotidienne de 17 minutes,
- de maintenir 9 Jours de RTT pour les temps pleins.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/216 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/217 – CABINET DU MAIRE – CHARTE DE LA VIE CITOYENNE VIERZONNAISE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la charte de la vie citoyenne Vierzonnaise,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite charte.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

5 Abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA.

1 Abstention par mandat : Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/218 – PRÉVENTION – TRANQUILITÉ PUBLIQUE – CONVENTION POLICE MUNICIPALE / POLICE NATIONALE

Rapporteur : Zakaria MOUAMIR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°18/194 ainsi que la convention du Conseil municipal en date du 28 juin 2018,
- d'approuver la nouvelle convention de coordination de la Police Municipale de Vierzon et de la Police Nationale,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/219 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE – GYMNASÉ ÉDOUARD VAILLANT

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'allouer un fonds de concours de 29 433 € à la Région Centre-Val de Loire,
- d'imputer la dépense sur le budget 2022 article 204-122, fonction 411.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/220 – SPORTS – MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS – CONVENTIONS PASSÉES ENTRE LA VILLE DE VIERZON, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER ET LES COLLÉGIENS PUBLICS VIERZONNAIS

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n° 08/373 du Conseil municipal en date du 18 décembre 2008 et n° 09/288 du Conseil municipal en date du 15 octobre 2009,
- d'appliquer le tarif de 4,05 € / heure de la nouvelle salle du Cavalier à compter du 3 septembre 2021,
- de solliciter des collègues Albert Camus, Édouard Vaillant et Fernand Léger une participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs de la Ville, nécessaires à l'enseignement et à la pratique de l'éducation physique et sportive, sur la base des nouveaux,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions passées entre la Ville, le Conseil départemental du Cher et les collègues Albert Camus, Édouard Vaillant et Fernand Léger et avenants éventuels définissant les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition,
- d'imputer la recette à recouvrer au budget fonction 411, article 706316.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/221 – SPORTS – MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN FAVEUR DU LYCÉE PRIVÉ SAINT-JOSEPH ET DU COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME – CONVENTIONS PASSÉES ENTRE LA VILLE DE VIERZON, LE LYCÉE SAINT-JOSEPH ET LE COLLÈGE NOTRE-DAME

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 06/366 du Conseil municipal en date du 21 décembre 2006,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer la convention passée entre la Ville, le lycée privé Saint-Joseph et le collège privé Notre-Dame et avenants éventuels définissant les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition,
- d'appliquer le tarif de 4,05€/heure de la nouvelle salle du Cavalier à compter du 1er janvier 2022,
- d'imputer la recette à recouvrer au budget fonction 411, article 706316.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/222 – SPORTS – MISE À DISPOSITION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n°00/98 du Conseil municipal en date du 30 mars 2000 et n° 01/311 du Conseil municipal en date du 18 octobre 2001,
- d'accorder la gratuité à toutes les associations sportives vierzonnaises et les associations sportives faisant parties de l'Intercommunalité qui pratiquent la compétition et qui sont inscrites dans les championnats qui ne peuvent se dérouler que dans un équipement spécialisé,
- d'approuver les tarifs pour les associations sportives hors Vierzon et hors Intercommunalité,
- d'adopter les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Location et utilisation des équipements sportifs	TARIFS ACTUELS pour les associations sportives Vierzonnaises	NOUVEAUX TARIFS pour les associations sportives vierzonnaises et Intercommunalité	NOUVEAUX TARIFS pour les associations sportives Hors Vierzon et hors Intercommunalité
- Aux associations sportives dans le cadre de la pratique et de la compétition (activité régulière) dans un équipement sportif spécialisé	gratuit	gratuit	X
- Aux associations sportives pour une activité ne se déroulant pas dans leurs installations habituelles	3,35 €/heure	3,50 €/heure	5,50 €/heure
- Organisation d'une manifestation sportive (gala, compétition)... à entrées gratuites	13,25 €/heure	13,50 €/heure	20,00 €/heure
- Organisation d'une manifestation sportive (gala, compétition)... à entrées payantes	20,00 €/heure	20,00 €/heure	35,00 €/heure
- Organisation de manifestations à caractère exceptionnel	20,00 €/heure	20,00 €/heure	35,00 €/heure
- Location du boulodrome	gratuit	gratuit	160,00 €/tranche de 24 heures

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/223 – SPORTS – MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN FAVEUR DU LYCÉE ÉDOUARD VAILLANT ET DU LYCÉE POLYVALENT HENRI BRISSON – AVENANT N°1 PASSÉES ENTRE LA VILLE DE VIERZON, LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LES LYCÉES PUBLICS VIERZONNAIS

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n° 06/366 du Conseil municipal en date du 21 décembre 2006 et n° 19/167 du Conseil municipal en date du 27 juin 2019,
- d'appliquer le tarif de 4,05 €/heure de la nouvelle salle du Cavalier à compter du 3 septembre 2021,
- de solliciter du lycée Édouard Vaillant et du lycée polyvalent Henri Brisson une participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs de la Ville, nécessaires à l'enseignement et à la pratique de l'éducation physique et sportive, sur la base des tarifs,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer les avenants n°1 passés entre la Ville, la Région Centre-Val de Loire et les lycées définissant les conditions d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition,
- d'imputer la recette à recouvrer au budget fonction 411, article 706316.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/224 – SPORTS – PISCINE CHARLES MOREIRA – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n° 12/193 du Conseil municipal en date du 28 juin 2012 et n° 18/200 du Conseil municipal en date du 28 juin 2018,
- d'appliquer l'ensemble des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériel à la piscine Charles Moreira entre la Ville et Madame Nadège CORATELLA, sage-femme,
- d'imputer la recette à recouvrer au budget fonction 411, article 706316.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

DEL21/225 – TRANSPORT URBAIN – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON (STUV)

Rapporteur : Sabine MORÈVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport d'activité 2020 de la Société des Transports Urbains de Vierzon (STUV), conformément à la délégation de service public n° 2015-129 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains « Le Vib' ».

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. BERNARD, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, M. PERRINET, M. LATESSA, Mme GRISON.

5 voix Pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. PERRINET).

Fait à VIERZON, le 17 décembre 2021



Le Maire,

Nicolas SANSU